

## DEMANDE D'ADHESION ET/OU LICENCE 2019



Nom :		
Prénom :		
Date de naissance :		
Adresse :		
Numéro de téléphone :		
Adresse email :		
Activité pratiquée :	<b>O Scaphandre, niveau :</b>	<b>O Apnée, niveau :</b>
Brevet Nitrox, Trimix :	<b>O nitrox O nitrox conf O trimix</b>	
Bloc(s) personnel(s) :	<b>NOMBRE :</b>	

**Pour faire partie du club, il faut régler licence, cotisation club, et forfait(s)**

O	Licence Adulte :	40,00 €
O	Licence Jeune (12/16 ans) :	25,00 €
O	Licence Enfant :	11,00 €
O	Cotisation Club :	90,00 €
O	½ Cotisation (Conjoints, enfants, séniors 65 ans, à effet 01/07)	45,00 €
O	Forfait scaphandre	45,00 €
O	Forfait TIV obligatoire, 5 € par bloc	5,00 € X =
O	Forfait NAP ET APNEE, 2 séances/ semaine selon calendrier	55,00 €
O	Forfait NAP OU APNEE 1 séance/semaine selon calendrier	35,00 €
O	Forfait HOCKEY 1 séance/semaine selon calendrier	45,00€
O	½ forfait pour conjoint si les 2 pratiquent la même discipline, enfants et séniors, plus de 65 ans, et à partir du 1 <sup>er</sup> juillet.	17,50, 22,50 ou 27,50 €

**Assurance complémentaire recommandée, conditions AXA sur ffessm.fr**

O	AXA Assurance Loisir 1	20,00 €
O	AXA Assurance Loisir 2	25,00 €
O	AXA Assurance Loisir 3	42,00 €

**ATTENTION POUR LES VOYAGES A L'ETRANGER, SOYEZ BIEN ASSURES**

O	Licence « Passager », <b>ne procure aucun avantage club</b>	43,00 €
---	---	---------

**Pièces à joindre obligatoirement pour pratiquer au club:**

- Un certificat médical de moins de 3 mois pour adhérer et pratiquer au club, (moins de 1 an ou 3 ans pour obtenir licence selon site FFESSM), de préférence sur modèle fédéral GARDEZ EN UNE COPIE.
- Une photocopie de votre diplôme si vous l'avez eu hors du CSL
- Une autorisation parentale pour les mineurs
- Le règlement de votre inscription

L'adhésion et la licence sont délivrées sur **dossier complet (PAGE 1-2 + documents mentionnés ci dessus)** et correctement rempli, envoyé à: **Mr GRIPON Christophe, Le Savoy. 5, rue François Morel 74200 Thonon**

Je certifie avoir pris connaissance des règlements en vigueur en matière de plongée, NAP et d'apnée, ainsi que des règles internes (affichées au siège). Je m'engage à les respecter. J'accepte que les images me concernant prises dans le cadre des activités du club soient diffusées. J'accepte que mes données personnelles soient exploitées dans le cadre du fonctionnement de l'association.

Fait à .....le.....

Signature

## Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur, Exerçant à,  
médecin  généraliste  du sport  fédéral n° :  
 diplômé de médecine subaquatique  autre :

Certifie avoir examiné ce jour : **NOM :**

**Né(e) le :** **Prénom :**

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

de l'ensemble des activités subaquatiques EN LOISIR

Ou bien seulement (cocher) :  DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME  
 DES ACTIVITÉS EN APNÉE  
 DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION (spécifier en toute lettre) :

avec un certificat nécessitant un médecin fédéral, du sport ou qualifié (cocher) :

TRIMIX Hypoxique  APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition  
 Pratique HANDISUB  Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE  COCHÉE(S) (obligatoire) :

Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s) (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

**Un certificat est exigible toutes les 3 saisons** (si renouvellement sans discontinuité de la licence) pour les disciplines : Nage avec Palmes, Nage en Eau Vive, Tir sur Cible, Hockey Subaquatique, Apnée jusqu'à 6 mètres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la licence. **Un certificat est exigible tous les ans** pour la pratique de la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux et en Apnée au-delà de 6 mètres).

**Sauf en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, qui suspend la validité de ce certificat.**  
Il est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

Pour consulter la liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <http://medical.ffessm.fr>

Fait à :

Signature et cachet :

date :

**CONTRE-INDICATIONS à la PLONGÉE en SCAPHANDRE AUTONOME**

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).  
En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale et de Prévention Régionale, puis en appel, à la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

	<b>Contre indications définitives</b>	<b>Contre indications temporaires</b>
<b>Cardiologie</b>	Cardiopathie congénitale Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillés Maladie de Rendu-Osler Valvulopathies(*)	Hypertension artérielle non contrôlée Coronaropathies : à évaluer(*) Péricardite Traitement par anti-arythmique : à évaluer(*) Traitement par bêta-bloquants par voie générale ou locale: à évaluer (*) Shunt D G découvert après accident de décompression à symptomatologie cérébrale ou cochléo-vestibulaire(*)
<b>Oto-rhino-laryngologie</b>	Cophose unilatérale Évidement pétromastoïdien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Déficit audio. bilatéral à évaluer (*) Otospongiose opérée Fracture du rocher Destruction labyrinthique uni ou bilatérale Fistule peri-lymphatique Déficit vestibulaire non compensé	Chirurgie otologique Épisode infectieux Polypose nasosinusienne Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un vertige alterno-barique Crise vertigineuse ou au décours immédiat d'une crise Tout vertige non étiqueté Asymétrie vestibulaire sup. ou égale à 50%(6mois) Perforation tympanique(et aérateurs trans-tympaniques) Barotraumatismes de l'oreille interne ADD labyrinthique +shunt D-G :à évaluer(*)
<b>Pneumologie</b>	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Asthme : à évaluer (*) Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse, même opéré : à évaluer(*) Chirurgie pulmonaire	Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique
<b>Ophthalmologie</b>	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde, ou de la papille, non stabilisées, susceptibles de saigner Kératocône au delà du stade 2 Prothèses oculaires ou implants creux Pour les N3, N4 , et encadrants : vision binoculaire avec correction <5/10 ou si un œil <1/10, l'autre <6/10	Affections aiguës du globe ou de ses annexes jusqu'à guérison Photokératectomie réfractive et LASIK : 1 mois Phacoémulsification-trabéculéctomie et chirurgie vitro-rétinienne : 2 mois Greffe de cornée : 8 mois Traitement par bêta bloquants par voie locale : à évaluer(*)
<b>Neurologie</b>	Épilepsie Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale	Traumatisme crânien grave à évaluer
<b>Psychiatrie</b>	Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique	Traitement antidépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
<b>Hématologie</b>	Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*)	Phlébite non explorée
<b>Gynécologie</b>		Grossesse
<b>Métabolisme</b>	Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides)	Tétanie / Spasmophilie
<b>Dermatologie</b>	Troubles métaboliques ou endocriniens sévères Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire	
<b>Gastro-Entérologie</b>	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro-œsophagien à évaluer
<b>Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication</b>		
La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen		
<b>Toutes les pathologies affectées d'un (*) doivent faire l'objet d'une évaluation, et le certificat médical de non contre indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral</b>		
La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement intérieure de la C.M.P.N.		

# CALENDRIER FORMATION

## Club Subaquatique du Léman

### Année 2019

Mise à jour du 27 novembre 2018



- Responsable Technique : Alex VAUTEY, adjoint : Eric MASSON
- Responsable matériel pédagogique & local piscine : **Thierry QUEHEN**

#### **NIVEAU I** (Être âgé de plus de 14 ans + autorisation parentale pour les mineurs)

Responsable : **Philippe COLLEU** 06 84 04 66 47

Suppléant : Guillaume CALMETTES et Jean Pierre MOREAU

- Date 1ere session : 8 au 23 juin
- Lieu : piscine municipale les 3 premiers cours puis au CSL
- Date 2ème session : à partir du 10 aout
- Certificat médical de moins de 3 mois
- Coût : 87 € et être membre du club (régler sa cotisation + licence+ assurance 1 mini + forfait scaphandre : soit 280€ pour un adulte et 134€ pour un jeune de 14 à 16 ans)
- livre N1 fourni et prêt du matériel sauf palmes, masque, tuba et ceinture de plomb.

#### **NIVEAU II**

Responsable : **Mickaël GUASCONI** 06 88 73 31 10 guasconi.mick@gmail.com

Suppléant : Christophe GRIPON chris.gripon@worldonline.fr

- Lieu : CSL
- Date : à partir du 24 juin 2018 jusqu'au 7 juillet
- Coût : 280 € : (prêt du matériel, sauf PMT, ceinture de plomb et moyen de déco)
- Bateau, Formation

Pour se présenter : 20 plongées min. dont 6 en 2018, membre du club, autorisation parentale pour les mineurs et certificat d'absence de contre-indication.

Nitrox et RIFAP conseillés

#### **NIVEAU III**

Responsable : Guillaume CALMETTES 06 87 97 54 45

Suppléant : à définir

- Lieu : CSL
- Dates : Début mars à mi-juin
- Coût : 280 € :
- Prêt du bloc – Bateau – Formation

Pour se présenter : Avis favorable de 3 moniteurs du club, être membre du club  
Certificat d'absence de contre-indication.

Nitrox confirmé conseillé, **RIFAP OBLIGATOIRE**

#### **NIVEAU IV**

Formation CODEP



## NIVEAU V

Nomination des DP : **Le Président**

Formation des N5 : **Christophe GRIPON** [chris.gripon@worldonline.fr](mailto:chris.gripon@worldonline.fr)

Selon disponibilité des stagiaires, sur accord préalable du président.

## BAPTÊMES à partir de 8 ans (autorisation parentale)

Responsable : Stéphane MARCHAND MAILLET [stephane.marchand-maillet@unige.ch](mailto:stephane.marchand-maillet@unige.ch)

Suppléant : Pierre Louis JACQUET

En piscine à la plage municipale de Thonon (les jeudis soir de juillet et août de 19h à 21h).

## Section ENFANTS de 8 à 14 ans (autorisation parentale) (plongeur de bronze, d'argent et d'or)

Responsable : **Michel GORET** 00 41 79 219 69 13

Suppléant : à définir

- Lieu : piscine municipale
- Formation bronze et argent : vendredi 3,10,17 et 24 mai de 18h30 à 20h30, puis les samedis du 8 juin au 6 juillet de 14h à 16h
- Formation or : les samedis du 25 mai, 8 juin au 6 juillet de 16h à 18h et les 7, 14 et 21 septembre
- Réunion préparatoire et essayage du matériel au club : mardi 26 mars à 18h30
- Coût : 140 € - renseignements : [michel.goret@siemens.com](mailto:michel.goret@siemens.com) ou au club.

## Section Ados mineurs du club, titulaire du N1, N2, ou PE 40

Responsable : **Thierry QUEHEN** [t.quehen@gmail.com](mailto:t.quehen@gmail.com)

Suppléant : à définir

- Lieu : piscine municipale et club
- les samedis du 8 juin au 6 juillet de 16h à 18h et les 7, 14 et 21 septembre
- Coût : être adhérent du club

## Étoile de Mer (Initiation au Palmes, Masques et Tuba, jusqu'à 8 ans)

Responsable : **Valérie VAUTEY** Suppléant : Alex VAUTEY

- Lieu : piscine municipale
- dates à définir (première quinzaine de juillet)
- Coût : 30 € la première étoile, 35€ la 2ème ou la 3ème, autorisation parentale, CERTIFICAT MÉDICAL ET LICENCE OBLIGATOIRES POUR 2° ET 3° ÉTOILE

## NITROX (N1 / 14ans)

Responsable : **Guy PAIGNON** 06.78.31.37.63

- Lieu : CSL
- Dates : sur demande
- Coût : 55 €, plus 25 € pour les licenciés non membres

## NITROX Confirmé (N 2)

Responsable : **Christophe GRIPON** 06.08.49.33.90

- Lieu : CSL
- Dates : pratique 6,13,20,27 /10 théorie : jeudi 3, 10, 17 et 24 / 10
- Coût : 130 €, plus 25 € pour les licenciés non membres



## **Trimix Élémentaire - Normoxique (N3)**

Responsable : **Alex VAUTEY** 06.85.20.73.04

- Lieu : CSL
- Dates : pratique 6,13,20,27 /10 théorie : jeudi 3, 10, 17 et 24 / 10
- Coût : 400 €, plus 250 € pour les licenciés non membres

## **Trimix Hypoxique (être Normoxique)**

Responsable : **Alex VAUTEY** 06.85.20.73.04

- Lieu : CSL
- Dates : à partir d'avril à définir
- Coût : 600 €, plus 250 € pour les licenciés non membres

## **Utilisation combinaison étanche / side mount**

Responsable : Tous E3 et E4 du club

- Lieu : CSL
- Dates : sur demande

## **INITIATEUR**

Responsable : **Eric MASSON** 06.82.25.25.09

Suppléant : Alex VAUTEY

- Stage initial : formation CODEP

## **Stage en situation (à partir de 4 personnes)**

Responsable : **Eric MASSON** 06.82.25.25.09

Suppléant : Alex VAUTEY

## **UC 10 INITIATEUR (enseignement dans l'espace 0-20m.)**

Responsable : **Eric MASSON** 06.82.25.25.09

Suppléant : Alex VAUTEY

- Date 13 et 14 avril
- Lieu : CSL
- Réservé aux E2

## **MONITORAT FÉDÉRAL 1° DEGRÉ**

Responsable : **Eric MASSON** 06.82.25.25.09

Suppléant : Alex VAUTEY

Stage initial : CODEP



## **RECYCLAGE SÉCURITÉ SURFACE**

Pour les N2, N3, N4, N5, E1, E2... et plus  
Révision RIFA, manœuvre d'urgence bateau, étanche...  
Responsable : **Christophe, Alex ou Eric**  
Dimanche 5 mai au CSL à 8h00 à 12h00

## **RECYCLAGE DP**

Samedi 9 mars (repas pris en charge).  
Responsable : **Christophe, Alex ou Eric**

## **RECYCLAGE RÉACTION ET COMPORTEMENT EN IMMERSION**

Pour les N2, N3, N4, N5, E1, E2... et plus  
IPD, réagir face à une situation dégradée...  
Responsable : **Christophe, Alex ou Eric**  
7 & 17 mars - 13 & 23 juin – 12 & 22 septembre – 5 & 15 décembre

## **SOIRÉES A THÈMES**

La polyvalence du public – 8 février 2018 19h00

## **APNÉE – Nage avec Palmes**

Responsable : **Philippe COLLEU** philicolleu@gmail.com

Responsables techniques

**Jean Pierre MOREAU (Apnée)**

**Patricia MERLE (Nage avec Palmes)**

- Été : de mai à septembre – à la plage municipale de Thonon
- Hiver : Cité de l'eau Amphion de mi-septembre à fin avril
- Entraînement apnée : hiver lundi de 19h15 à 21 h, été lundi de 19h30 à 21h30.
- Formation apnée de septembre à janvier
- Entraînement Nage avec Palme : hiver mercredi de 19h15 à 21 h, été mercredi de 19h30 à 21h00.
- Coût : 12 € la certification

## **RIFA - Secourisme – RIFA P, RIFA A ou RIFA NAP**

Responsable : Guillaume CALMETTES 06 87 97 54 45

Suppléant, partie secourisme : Fabien POUSSERY

- Lieu : CSL
- Dates : 4 mai (tronc commun secourisme) 5 mai partie Plongée
- Coût : 30 euros, plus 25 euros pour les licenciés non membres

## **Recyclage secourisme**

Responsable : Fabien POUSSERY

Un samedi matin en janvier 2019 à définit



## **Formation TIV**

Responsable : **Serge COESPEL** 06.81.07.77.09

Suppléant : **Jean Yves MEYNET** 06.76.33.95.81

- Lieu : CSL

- Dates : 13 et 14 avril 2019

- Coût : 80 €

## **TIV AIR**

Responsable : **Serge COESPEL** 06.81.07.77.09

Suppléant : **Jean Yves MEYNET** 06.76.33.95.81

Gestion administrative : Jean Pierre MOREAU

- Date : 28 septembre 2018

## **TIV Oxygène**

Responsable : **Serge COESPEL** 06.81.07.77.09

Suppléant : **Jean Yves MEYNET** 06.76.33.95.81

Gestion administrative : Jean Pierre MOREAU

- Date : 5 octobre 2018

## **Recyclage TIV (service Alu/Oxygène)**

Responsable : **Serge COESPEL** 06.81.07.77.09

Suppléant : **Jean Yves MEYNET** 06.76.33.95.81

- Date : à définir

## **Formation gonflage**

Responsable : **Jean Yves MEYNET** 06.76.33.95.81

- Date : sur demande.

- Réservé aux membres du club sur accord préalable du responsable et du président.

## **Formation / recyclage pilotage bateaux du club (titulaire du permis)**

Responsable : **Jean François GUYON** 06.08.49.53.54

- Date : sur demande

- Réservé aux membres du club amenés à piloter les bateaux du club





## NOUVELLES DISPOSITIONS CSL THONON 15 SEPTEMBRE 2013

1° Limitation à 40 m de l'utilisation du matériel club

2° Création d'un forfait de 5 € par jour pour toute utilisation de matériel club pour les sorties extérieures du club (pas de prêt de matériel club pour des sorties privées), les enfants et les N1 de l'année civile payant demi-tarif (tarif valable pour un ou plusieurs équipements pris sans distinction).

3° Tous les gonflages air et nitrox inférieur à 40% sont gratuits.

### 4° TARIFS 2013/2014

a) La cotisation de base est à 90€

b) Un forfait TIV de 5 € par bloc est dû par tout propriétaire de bloc

c) Un forfait scaphandre de 45 € à payer par tout membre pratiquant de la plongée scaphandre au club

d) La location de bloc de 2€ par plongée à payer par tout utilisateur d'un bloc club

d) Un forfait de 35 € pour la NAP soit une séance par semaine selon calendrier habituel

e) Un forfait de 35 € pour l'apnée une séance par semaine selon calendrier habituel

f) Un forfait de 55 € pour la pratique de la NAP et de l'apnée, soit deux séances par semaine selon calendrier habituel.

g) Les tarifs liés à l'utilisation du matériel club et du bateau restent inchangés sauf les blocs

### 5° REDUCTIONS

La pratique de plusieurs activités par un même membre ne donne pas droit à remise sur les forfaits.

Les enfants paient demi-cotisation et demi-forfait jusqu' à 18 ans.

Le conjoint (personne vivant à la même adresse ou mariée ou pacsée) paie une demi-cotisation dans tous les cas et un demi-forfait si les deux conjoints pratiquent la même discipline.

Le principe du demi-tarif pour le matériel des enfants et N1 dans leur première année civile est maintenu.

Pour les membres qui ont 65 ans révolus au moment de l'inscription : ½ tarif cotis et ½ forfait possible s'ils le souhaitent

AUTORISATION PARENTALE POUR MINEUR POUR PRATIQUER AU CLUB SUBAQUATIQUE  
DU LEMAN



Je soussigné....., père / mère de l'enfant..... , né le / /  
à....., demeurant.....

- Autorise par la présente mon enfant à suivre une formation de plongée autonome en scaphandre au Club Subaquatique du Léman tant en milieu protégé qu'en milieu naturel.

Je reconnais avoir été averti des risques et dangers inhérents à cette pratique sportive et déclare les accepter sans réserve.

- Autorise le club à utiliser l'image de mon enfant pour promouvoir ses activités sur tous les supports de communication du club, y compris internet et les réseaux sociaux. J'accepte que mes données personnelles et celles de mon enfant soient exploitées dans le cadre du fonctionnement de l'association.

- Donne le numéro de téléphone suivant pour me joindre en cas d'urgence.....

- Autorise tout encadrant du club à faire évacuer mon enfant vers tout médecin ou hôpital en cas de besoin.

Fait à.....

Le / /



## INSCRIPTION ACTIVITES

### CLUB SUBAQUATIQUE DU LEMAN

Renseignements concernant l'enfant :

NOM : ..... PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

ADRESSE : .....

.....

Renseignement concernant le représentant légal :

NOM : ..... PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

ADRESSE : (si différente de celle de l'enfant)

.....

.....

TELEPHONE : .....

E-MAIL : .....

#### AUTORISATION PARENTALE :

(recopier à la main : j'autorise mon enfant (nom et prénom) à participer aux activités proposées par le Club Subaquatique Du Léman, à titre habituel ou exceptionnel.)

.....

.....

Je certifie avoir pris connaissance des règlements en vigueur ainsi que des règles internes affichées au siège. Je m'engage à les respecter et à les faire respecter à mon enfant. J'accepte que les images concernant mon enfant, prises dans le cadre des activités du club, soient diffusées. J'accepte que mes données personnelles et celles de mon enfant soient exploitées dans le cadre du fonctionnement de l'association.

Fait à THONON le .....

Signature

#### Pièces à joindre obligatoirement au moment de l'inscription :

- un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de toutes les activités fédérales subaquatiques sur le modèle FFESSM
- le formulaire et l'autorisation parentale ci-dessus
- le règlement correspondant à l'activité pratiquée